



question salaire suite projet achat

Par **shuet24**, le **06/02/2012** à **19:27**

bjr

a tous

voilas je suis en projet d'acheter un bail commerciaux pour un bar (le fond a une clause de non concurrence) et je me pose la question que devient les bénéfices de l'entreprise avant mon achat ?

va t elle faire partie de notre trésorie ou allons nous devoir en faire une ?

car nous achetons avec le mobilier + le stock + la licence 4 mais voila que devient le fond de caisse ou ces bénéfices fais dans l'année en cours

merci a vous

Par **P.M.**, le **06/02/2012** à **21:26**

Bonjour,

Je ne vois pas le rapport avec une question de salaires...

Normalement le bénéfice sur l'exercice passé reste la propriété du vendeur, le fond de caisse aussi...